

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1678



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 7 septembre 2021

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES

- Contacts 2
- Webinaire « Retour au Foot, les clés d'une reprise réussie » 2
- Publications F.F.F. 2
- Utilisation de la Feuille de Match Informatisée 2
- Les formations Dirigeants à venir 2
- Foot Loisir - Critériums U14 & U16 à 8 3
- Les Réunions du Football Animation 3
- Soirée d'information du SDJES 3
- Parcours Emploi Compétence 3
- Le Pass Sport 4
- Le Pass + 4

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES

COMMISSION DU CALENDRIER	5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	5-7
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	8-9
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	9
QUOI DE 9 A LA TECHNIQUE	10

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

ASSEMBLEE GENERALE

Compte tenu des contraintes sanitaires, l'Assemblée Générale du District se tiendra, **en distanciel** :

LE SAMEDI 9 OCTOBRE 2021

La possibilité d'organiser une Assemblée Générale dématérialisée est prévue par le décret relatif à l'adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales, dont l'application est, à ce jour, prévue jusqu'au 30 septembre 2021, mais dont on peut penser qu'elle sera prorogée comme cela s'est déjà produit. Si ce n'était pas le cas, l'Assemblée Générale serait organisée à une autre date ou sous une autre forme.

AGENDA 2021 / 2022 SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26

Le 08/09/21

Test théorique JAD au District

Le 10/09/21

Réunion Critérium Espoirs U10-U13 au District

Le 11/09/21

Formation Initial à l'Arbitrage - 1ère session - au District

Formation Trésorier de club

Le 12/09/21

Formation Initial à l'Arbitrage - 1ère session - au District

Le 13/09/21

Réunion Critérium Départementaux au District et en Webinaire

Le 14/09/21

Formation FMI au District

Le 15/09/21

Formation Arbitres Régionaux, Jeunes et Seniors au District

Le 17/09/21

Réunion Plateaux Espoirs U8-U9 au District

Le 18/09/21

Formation Initial à l'Arbitrage - 1ère session - au District

Formation Président de club - 1ère partie - au District

Formation FMI Arbitres au District

Le 20/09/21

Réunion Plateaux classiques U6-U9 au District et en Webinaire

Réunion Football Féminin en Webinaire

Le 21/09/21

Formation FMI au District

Le 22/09/21

Test théorique Arbitres CDM au District

Le 25/09/21

Formation Initial à l'Arbitrage - 1ère session - au District

info

Depuis le **Lundi 30 août 2021**,
les horaires du District sont revenus à la normale
(Lundi, Mardi Vendredi de 9h-12h30 - 14h-18h
Mercredi et jeudi de 9h-12h30 - 14h-17h)

Pour rappel, vous pouvez nous joindre, via la messagerie à
administration@dyf78.fff.fr

Enfin, nous vous invitons à suivre la vie du football yvelinois,
sur le site du DYF, dyf78.fff.fr

Et également sur Facebook, [@dyf78](https://www.facebook.com/dyf78)



Retrouvez en [cliquant ici](#),
toutes les informations
relatives à l'agenda du club

Pour voir ou revoir le Webinaire
« **Retour au foot, les clés d'une reprise réussie** »?
proposé par la F.F.F., mardi 24 août 2021,
[cliquez ici](#)

CONDITIONS SANITAIRES DE REPRISÉ DES ACTIVITÉS SPORTIVES



« Décision relative à la mise en application des dispositions légales, au regard notamment de l'utilisation du pass sanitaire, dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la FFF, les Ligues et les Districts »

Retrouvez, [en cliquant ici](#), les documents suivants :

- Le procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF du 20 août 2021
- Le protocole de reprise pour les Championnats Nationaux
- Le Protocole de reprise pour les Championnats Régionaux et Départementaux



FOOT LOISIR

U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF souhaite lancer un critérium U14 et U16 à 8.

Les clubs intéressés peuvent s'engager.



Réunions de début de saison FA

FOOTBALL ANIMATION REUNIONS DEBUT DE SAISON

Compte tenu des nouvelles mesures sanitaires en vigueur, la Commission a réadapté le calendrier des réunions de début de saison. Voici la liste de toutes les réunions :

Vendredi 10 septembre en présentiel au siège du District
Réunions Critériums Espoirs U10-U13

Lundi 13 septembre en présentiel & webinar
Réunion Critériums Départementaux U10-U13

Vendredi 17 septembre en présentiel au siège du District
Réunions Plateaux Espoirs U8-U9

Lundi 20 septembre en présentiel & webinar
Réunion Plateaux Classiques U6-U9

Attention, toutes les réunions prévues au District nécessiteront la présentation du pass sanitaire pour y assister.



Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) organise une soirée d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport.

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports s'associe à la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité, à la police, à la gendarmerie, à l'association « Colosse aux pieds d'argile » et au comité départemental olympique et sportif (CDOS) pour vous inviter à cette séquence de prévention qui aura lieu le :

**Lundi 13 septembre 2021, à 19h00,
Maison des Sports,
10, avenue de Geesthacht,
78370 PLAISIR**

En raison du contexte sanitaire, nous vous remercions de nous prévenir de votre présence grâce au lien suivant :

<https://forms.gle/Nb5Ebpiwb9iVXkTy6>

Pour tout renseignement complémentaire,
Téléphone : 01.82.08.39.50

Mail : ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DEBUT DE SAISON



En cliquant ici, vous trouverez un tutoriel sur l'utilisation de l'application Feuille de Match Informatisée

- ✓ Comment créer et/ou modifier un compte ?
- ✓ Comme créer un compte « Invité » ?

FORMATIONS DES DIRIGEANTS

[Un club, une équipe de dirigeants formés]

11.09 TRÉSORIER

14.09 F.M.I.

18.09 PRÉSIDENT (1)

21.09 F.M.I.

16.10 PRÉSIDENT (2)

30.10 RESPONSABILITÉS ET
ASSURANCES SPORTIVES



Pour retrouver toutes les formations de Dirigeants prévues en Septembre et Octobre 2021, **cliquez ici**



La pratique d'une activité sportive régulière étant essentielle pour la santé et le bien-être des enfants, l'État a, comme vous le savez certainement, mis en place, avec le soutien du Mouvement sportif, le dispositif « Pass'Sport » pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans

une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive.

D'un montant de **50 euros**, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021, ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi qu'aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Les familles des jeunes éligibles à ce dispositif recevront via la CAF un bon de réduction de 50 euros pour la prise de licence/adhésion dans un club volontaire de leur choix, la prise de licence/adhésion devant être effectuée du 1^{er} Juillet au 31 Octobre 2021.

Certains de vos jeunes étant susceptibles de bénéficier de cette aide, votre club peut être concerné ; à cet effet, et afin de vous permettre de mieux appréhender ce dispositif, nous vous communiquons en pièces jointes :

. **Une note récapitulative** ([cliquez ici](#)) rappelant les grandes lignes du dispositif et précisant les modalités de mise en place sur le territoire francilien,

. **Un tutoriel sur le Compte Asso**, ([cliquez ici](#)) plateforme sur laquelle les clubs pourront demander, à partir du 1^{er} Septembre prochain, le remboursement du Pass'Sport pour les jeunes éligibles accueillis dans le cadre de ce dispositif dans la période précitée.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec les services du Comité Départemental Olympique et Sportif Français de votre département.

Année scolaire 2021 - 2022



La carte PASS+ offre plusieurs services dont :

- **Une aide financière de 100 € pour les jeunes boursiers et 80 € pour les autres jeunes, pour régler des activités sportives et culturelles,**
- **Une offre de « bons plans » culturels et sportifs sous forme de réductions, jeux-concours, invitations, etc.**

Aujourd'hui, plus de 90 000 jeunes sont inscrits au PASS+. Le dispositif s'appuie également sur un réseau de plus de 2 200 organismes affiliés commun aux 2 départements. Ainsi, les familles des Yvelines et des Hauts-de-Seine peuvent si elles le souhaitent utiliser leurs aides financières partout sur le territoire interdépartemental.

L'affiliation d'une structure (dont les associations sportives par exemple) au dispositif PASS+ est gratuite et permet d'apparaître sur la liste des organismes affiliés consultable par les familles, de communiquer sur les activités proposées et de bénéficier de ce moyen de paiement. C'est donc une opportunité pour eux de faire connaître leurs services, leurs offres et d'élargir leur fréquentation.

La plaquette d'information : [CLIQUEZ ICI](#)

La vidéo de présentation du dispositif : [CLIQUEZ ICI](#)

Information du Service Départemental Jeunesse Engagement Sport 78 (S.D.J.E.S. 78)

Les clubs ont la possibilité de recruter des personnels contractuels dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

L'aide versée à l'employeur représente 60 % à 80 % du S.M.I.C. brut pour les contrats allant de 20 h à 30 h, laissant un reste à charge mensuel pour un jeune de moins de 25 ans compris entre 178 et 467 € selon la durée du contrat et le profil du salarié.

De nombreux emplois peuvent ainsi être pourvus au sein des clubs : accompagnement de jeunes, soutien à la scolarité, accueil du public, réalisation d'animations, ...

Le recrutement est très simple :

il suffit de définir une **fiche de poste**, qui peut être une création ou un poste habituellement utilisé par un contractuel de droit commun au sein de la structure, et de **prendre l'attache de l'agence Pôle Emploi** compétente, qui se chargera de **leur soumettre des candidatures** correspondant aux publics éligibles.

Ce dispositif permet ainsi :

- à un club d'embaucher un jeune ou une personne en difficulté d'insertion à un coût très réduit pour une durée minimale de 6 mois et d'accroître ainsi sa capacité à répondre à la demande de son territoire,
- à un jeune ou à une personne en difficulté d'insertion d'accéder à une nouvelle expérience professionnelle, qui est souvent la clé d'un parcours d'insertion professionnelle réussi.

Pour en savoir plus, [Cliquez ici](#)

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 6 septembre 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS ENGAGEMENTS

La Commission ne procédera plus à des montants supplémentaires ou administratifs après la date du 27 août 2021.

La Commission prend note des demandes suivantes. Pour tous les ajouts d'équipes, elle se laisse un délai afin d'avoir une cartographie au plus proche de la réalité des effectifs avant d'entrevoir ou non d'éventuelles refontes.

SENIORS

D4C : Forfait général VERRIERE FC 1

La Commission désigne **CONFLANS FC 3** comme montant administratif en D4C.

VETERANS

MAULOISE US 12

U18

D2B : Forfait général BUC FOOT AO (la Commission bascule la poule à 10 équipes)

D3D : Forfait général VERRIERE FC 1

CONFLANS FC 2

MARLY LE ROI FC 2

SPORT PARIS OUEST (en attente confirmation)

U16

D4c : Forfait général FONTENAY FLEUR FC 2

SPORT PARIS OUEST

VILLENES ORGEVAL FC 2

U14

SPORT PARIS OUEST

VOISINS FC 3

INFORMATIONS POULES

La Composition des poules et les calendriers CRITERIUM DU LUNDI SOIR, +45ans, se fera prochainement, quand nous aurons obtenu toutes les confirmations d'engagement.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 06/09/21

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président) R. PANARIELLO, J. VESQUES, S. PILLEMONT, F. GOBIN, P. GUILLEBAUX (CD)

Absents excusés : MME Y. RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATION IMPORTANTE

La commission rappelle qu'elle n'acceptera pas de report de match pour manque de licences.

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

U16

D4-C FONTENAY LE FLEURY F.C.

ENGAGEMENTS

DATE BUTOIR

Tout engagements et/ou demandes de modifications doivent se faire **avant le dimanche 12 septembre 2021** pour pouvoir être pris en compte !

SENIORS F À 11

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022 :

11 ÉQUIPES

- BUC FOOT AO 1
- CHESNAY 78 FC 1
- ELANCOURT OSC 1
- GUYANCOURT ES 1
- HOUILLES AC 1

- ROSNY SUR SEINE CSM 1
- SARTROUVILLE FC 1
- TRAPPES ES 1
- VERNEUIL FOOT 1
- VERSAILLES 78 FC 1
- VIROFLAY U.S.M. 1

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022 :

18 ÉQUIPES

- ACHERES CS (1)
- BAILLY NOISY SFC (1)
- **CARRIERES SUR SEINE US (2)**
- CHANTELOUP LES V. US (1)
- ETANG ST NOM ES (1)
- GUYANCOURTE ES (1)
- IN AS (1)
- LE PECQ US (1)
- **MAISONS LAFFITTE FC (2)**
- MAUREPAS AS (1)
- MONTIGNY LE BTX AS (1)
- OVILLOISE (2)
- **PORT-MARLY C.S. (1)**
- SARTROUVILLE ES (1)
- VOISINS FC À L'ANCIENNE (1)

FUTSAL

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D1 pour la saison 2021-2022 :

10 ÉQUIPES

- ASJA 1 (Engagement à faire sur Extranet de la Ligue et Gymnase à déterminer)
- ASCT 1
- CBPS 1
- CHANTELOUP LES VIGNES US 1
- FONTENAY LE FLEURY FC 1
- JOUARS-PONTCHARTRAIN AFR 1
- LA TOILE 2
- VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY 2
- MONTESSON US 1

- TRAPPES YVELINES 2

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D2 pour la saison 2021-2022 :

13 ÉQUIPES

- ANDRESY AS 1
- CBPS 2
- CFM BTP 1 (**Gymnase à déterminer**)
- FONTENAY LE FLEURY FC 2
- CHATOU FC 1
- HOUDANNAISE REGION FC 1
- LES MUREAUX OFC 1
- PERRAY FOOT ES 1
- ROSNY SUR SEINE CSM 1
- RÊVES D'ENFANCE A.A. 1 (**Gymnase à déterminer**)
- ST CYR AFC 1
- ST CYR AFC 2
- LA VERRIERE FC 1

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022 :

21 ÉQUIPES

- **ANDRESY F.C.**
- BONNIERES FRENEUSE F.C.
- CONFLANS F.C.
- CROISSY U.S.
- EPONE USBS
- GARGENVILLE STADE
- ISSOU A.S.
- JUZIERS F.C.
- MARCQ F.C.
- MAULOISE U.S.
- MAUREPAS A.S.
- MEULAN C.N.
- MEZIERES A.J.
- MONTIGNY LE BX A.S.
- PERRAY FOOT E.S.
- RAMBOUILLET YVELINES F.C.
- REGION HOUDANNAISE F.C.
- **ROSNY S/SEINE C.S.M.**
- TREMBLAY SUR MAULDRE F.C.

- VAUXOISE E.S.
- VILLEPREUX F.C.

Pour tout nouvel engagement, toute nouvelle modification et/ou demande d'alternance, merci de nous informer par mail (administration@dyf78.fff.fr).

COURRIERS

552332 MAISONS-LAFFITTE F.C.

Le club nous informe de l'indisponibilité de leurs terrains le dimanche 3 octobre 2021 car la course la Mansonniennaise est organisée ce jour. **La Commission prend note que le club ne pourra être recevant lors du 1er tour de la Coupe des Yvelines.**

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

531084 TREMBLAY SUR MAULDRE F.C.

Le club nous informe qu'il n'a toujours pas d'éclairage pour pouvoir jouer le soir en Foot Loisirs + 45 ans à 8. Le club demande donc de pouvoir jouer tous ses matchs à l'extérieur. **Compte tenu du motif invoqué la commission donne son accord et vous invite à contacter les clubs concernés, quand le calendrier sera établi.**

SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

D5-C DU 04/10/2020

52985.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / MAISONS-LAFFITTE FC 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade René Descartes 2 à FONTENAY LE FLEURY pour **4 matches fermes dont 2 avec sursis** pour l'équipe SENIORS 2 de FONTENAY FLEURY évoluant en D5 C. **Cette suspension sera effective pour le début de saison 2021/2022.**

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

D5-C DU 10/10/2021
50724.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / CHAMBOURCY ASM 2

D5-C DU 14/11/2021
50737.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / ST CYR AFC 1

MATCHES A HUIS CLOS

SENIORS

D3-A DU 25/10/2020
50558.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE ES 2
Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant **6 matches à huis clos dont 3 avec sursis** pour l'équipe SENIORS 1 du club de ST GERMAIN EN LAYE évoluant en D3 A au Stade de la Colline du Bel Air.
La Commission rappelle qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F., les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le District,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la

Commission d'Organisation compétente, par écrit, au plus tard le mardi à 12 H précédant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos (*art 40 alinéa 6 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 26/09/2021
50291.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / CHAMBOURCY ASM 1

D3-A DU 10/10/2021
50298.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / LIMAY ALJ 2

D3-A DU 14/11/2021
50312.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / USBS EPONE 2

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 6 septembre 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RENTREE DU FOOT 2021

Cette rentrée 2021/2022 sera sans aucun doute encore "particulière". Suite à l'Arrêt prolongé de la pratique normale du football en 2021 avant une légère reprise en juin, mais suivi des vacances scolaires d'été, la Reprise 2021 doit être réussie afin : **De permettre de remobiliser, de rassurer les pratiquants et leurs parents ; D'attirer comme chaque saison de nouveaux.elles joueur.se.s notamment chez les plus jeunes (U6 à U11).**

Pour consulter la liste des inscrits à cette Rentrée du Foot : [Cliquez ici](#)

La documentation vous sera disponible très prochainement et les dotations seront remises aux clubs inscrits lors des réunions des 13 & 20 septembre.

REUNIONS DEBUT DE SAISON

Compte tenu des nouvelles mesures sanitaires en vigueur, la Commission a réadapté le calendrier des réunions de début de saison. Voici la liste de toutes les réunions :

Vendredi 10 septembre en présentiel au siège du District
Réunions Critériums Espoirs U10-U13

Lundi 13 septembre en présentiel & webinaire
Réunion Critériums Départementaux U10-U13

Vendredi 17 septembre en présentiel au siège du District
Réunions Plateaux Espoirs U8-U9

Lundi 20 septembre en présentiel & webinaire
Réunion Plateaux Classiques U6-U9

Attention, toutes les réunions prévues au District nécessiteront la présentation du pass sanitaire pour y assister.

ANNUAIRE DES CORRESPONDANTS

Merci de saisir les coordonnées de tous vos responsables de catégorie Football Animation en [cliquant ici](#).

PLATEAUX CLASSIQUES U6-U9

Les premiers plateaux débiteront le 25 septembre pour les U8-U9 et le 2 octobre pour les U6-U7.

Pour consulter la liste des inscrits sur les plateaux U6-U7 : [Cliquez ici](#)

Pour consulter la liste des inscrits sur les plateaux U8-U9 : [Cliquez ici](#)

La Commission publiera prochainement les plateaux.

Inscriptions après clôture

U7
FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes
MANTES LA VILLE FC : 2 équipes
MESNIL ST DENIS AS : 3 équipes
VILLIERS MAHIEU : 1 équipe le 16 octobre

U9
FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes
MANTES LA VILLE FC : 3 équipes
MESNIL ST DENIS AS : 4 équipes
TRIEL AC : 4 équipes
VALLEE 78 FC : 3 équipes les 25/09 & 09/10
VILLIERS LE MAHIEU AS : 1 équipe les 9 & 23/10.

CHALLENGE AUTOMNE

Pour consulter la liste des inscrits sur les Challenges d'Automne U10-U13 : [Cliquez ici](#)

La Commission publiera prochainement les plateaux.

AUTEUILLOIS AS
Le club ne souhaite participer qu'à la journée du 2 octobre.
La Commission prend note.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Liste des clubs inscrits

La Commission rappelle les conditions d'encadrement, à savoir disposer d'une personne certifiée d'un C.F.F. accompagnée au minimum d'une seconde personne disposant du Module U11 du C.F.F.1.

- BAILLY NOISY SFC
- CARRIERES S/S US
- CHANTELOUP US
- CHATOU AS
- CONFLANS FC
- ELANCOURT OSC
- FONTENAY FLEURY FC
- GARGENVILLE STADE
- HOUILLES AC
- LIMAY ALJ
- MANTOIS 78 FC
- MAURECOURT FC
- MONTESSON US
- MONTIGNY LE BX AS
- PLAISIROIS FO
- POISSY AS
- PORCHEVILLE FC
- SARTROUVILLE ES
- TRAPPES ES
- VELIZY ASC
- VERNEUIL US
- VERSAILLES 78 FC
- VILLENES ORGEVAL FC
- VIROFLAY USM
- VOISINS FC

La Commission étudiera la validité de ces engagements et demande aux clubs suivants s'il souhaitent à nouveau participer au plateau Espoirs U8-U9, cette saison :

- BOUAFLE FLINS ENT.
- FEUCHEROLLES USA
- GUYANCOURT ES
- HOUDANAISE REGION FC

En attendant si vous souhaitez participer à ces plateaux, [cliquez ici](#).

ENGAGEMENTS U10-U13

Retrouvez la liste de toutes les équipes U10-U13 engagées à ce jour. Il manque encore de nombreux clubs, merci de nous contacter par mail avec le récapitulatif de vos engagements par Critérium. Pour consulter la liste, [cliquez ici](#).

Modifications/inscriptions équipes

U10-U11

BONNIERES FRENEUSE FC : 2 par année d'âge + 1 sans distinction
CRAVENT FC : 1 équipe
MESNIL ST DENIS AS : 2 équipes par année d'âge

U12-U13

BONNIERES FRENEUSE FC : 2 équipes sans distinction
MESNIL ST DENIS AS : 2 équipes par année d'âge

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 6 septembre 2021
Commission restreinte

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER GENERAL

Le calendrier général du football féminin est disponible. Vous pouvez le consulter en [cliquant ici](#).

CRITERIUMS U15F, U18F ET SENIORS F

Dans un souci d'harmonisation avec les autres Districts Franciliens, **les critères U15F, U18F et Séniors F se joueront désormais à 8 et non plus à 7.**

Le Comité de Direction du District a validé ce changement lors de sa réunion du 15 juillet 2021.

INSCRIPTIONS AUX PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Vous pouvez consulter les inscriptions en [cliquant ici](#). Ces inscriptions sont modifiables jusqu'au dimanche 12 septembre 2021 pour les U11 F à 5 et jusqu'au 19 septembre 2021 pour les autres catégories.

ENGAGEMENTS FOOT A 8

Pour les catégories de jeunes, ces engagements concernent les plateaux de début de saison qui se dérouleront le samedi 25 septembre, le challenge Automne des 2, 9 et 16 octobre 2021 et le critérium à partir du 13 novembre 2021. Ces engagements sont modifiables uniquement pour le critérium jusqu'au 26 septembre 2021. Pour les Séniors F à 8, ces engagements concernent le critérium qui débute le samedi 25 septembre 2021.

U11F À 8

- ✓ FONTENAY LE FLEURY FC
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ MAGNY 78 FC
- ✓ MAISONS LAFFITTE FC
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ MARLY LE ROI US
- ✓ MONTIGNY LE BRETONNEUX AS
- ✓ PARIS SAINT GERMAIN FC
- ✓ POISSY AS
- ✓ RAMBOUILLET YVELINES FC
- ✓ TRAPPES ES
- ✓ VERNEUIL SUR SEINE US
- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ VOISINS FC

U13F À 8

- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ BUC AO
- ✓ CARRIERES SUR SEINE US
- ✓ ELANCOURT OSC
- ✓ FONTENAY LE FLEURY FC
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ HOUILLES AC
- ✓ MAGNY 78 FC
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ MARLY LE ROI US
- ✓ MONTESSON US
- ✓ MONTIGNY LE BRETONNEUX AS
- ✓ PARIS SAINT GERMAIN FC
- ✓ POISSY AS
- ✓ RAMBOUILLET YVELINES FC
- ✓ TRAPPES ES
- ✓ VERNEUIL SUR SEINE US
- ✓ VERSAILLES 78 FC

- ✓ VOISINS FC (2 équipes)
- ✓ YVELINES US

U15F À 8

- ✓ AUBERGENVILLE FC
- ✓ BUC AO
- ✓ CARRIERES SUR SEINE US
- ✓ ELANCOURT OSC
- ✓ FONTENAY LE FLEURY FC
- ✓ FOURQUEUX OMS
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ MAGNY 78 FC
- ✓ PECQ US
- ✓ PLAISIROIS FO
- ✓ RAMBOUILLET YVELINES FC
- ✓ ROSNY SUR SEINE CSM
- ✓ SARTROUVILLE ESP
- ✓ VERNEUIL SUR SEINE US
- ✓ VIROFLAY USM
- ✓ VOISINS FC
- ✓ YVELINES US

U18F À 8

- ✓ ACHERES CS
- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ ELANCOURT OSC
- ✓ FOURQUEUX OMS
- ✓ GUERVILLE ARN. AS
- ✓ HOUILLES AC
- ✓ MAGNY 78 FC
- ✓ VERNEUIL SUR SEINE US
- ✓ VIROFLAY USM
- ✓ VOISINS FC

SENIORS F À 8

- ✓ ANDRESY FC
- ✓ BEYNES FC
- ✓ BONNIERES FRENEUSE FC
- ✓ CONFLANS FC
- ✓ CROISSY US
- ✓ GUYANCOURT ES 2
- ✓ MAURECOURT FC
- ✓ PECQ US
- ✓ PERRAY FOOT ES
- ✓ PLAISIROIS FO

- ✓ RAMBOUILLET YVELINES FC
- ✓ VALLEE FC
- ✓ VELIZY ASC
- ✓ VOISINS FC (2 équipes)

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 03/09/2021

Présents : MME VESQUES J., MM. JOUBERT L (Président), VESQUES J. (Vice président) PANARIELLO R, LEDUC J-P (Représentant du comité directeur), GUILLEBAUX P (Représentant du bureau), NOBLET C , TEXIER N. (Représentant de la Technique),
Excusés : MM. RUBANY JM , PANARIELLO A , , PAINDEPICE L, DE SOUSA C, DEBEAUPUIS P. (Représentant de la CDA)
Non excusés : MM BERC F.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Les inscriptions sont ouvertes, dans chaque catégorie possibilité d'engager 2 équipes par club (aucun frais d'inscription ne sera débité aux clubs).

Nombre d'équipes par compétition :

U12	40 places
U13	64 places
U14	40 places
U16	32 places

La date de clôture d'inscription est prévue le **17 Octobre 2021.**

Selon les règles sanitaires actuelles le pass sanitaire sera nécessaire pour ces compétitions.

Ces Coupe étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gymnases.

CHAMPIONNAT FUTSAL JEUNES

Afin de développer le Futsal, le DYF envisage de créer des championnats jeunes (U 11, U13, U15, U17) pour l'ensemble des clubs yvelinois et ouverts à tous licenciés.
 Les clubs intéressés peuvent s'engager

FOOT LOISIR

U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori le DYF souhaite lancer un critérium U14 et U16 à 8 .
 Les clubs intéressés peuvent s'engager .

QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE POUR LA RENTRÉE?

Formations Fédérales d'Éducateur(trice)s Dispositif pour la saison 2021/2022

Nous vous informons de l'ouverture des formations techniques d'éducateurs(trices) pour la saison 2021/2022. Les sessions de formation reprennent uniquement en formule Présentiel.

Vous trouverez [ci-joints à télécharger le catalogue](#) et le [planning prévisionnel des formations](#).

Attention rappel : La prestation a évolué depuis la saison passée !

En effet, dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formation et de Certification est dorénavant gérée par l'institut de formation IRFF de la L.P.I.F.F.. Les modules de formation aux C.F.F. proposés sont **uniquement sur 2 jours. Vous devez donc effectuer 2 démarches d'inscription pour participer à la formation complète d'un Certificat Fédéral Football (C.F.F.), de niveau 1, 2 ou 3.**

Pour préinscrire vos candidats, la procédure reste inchangée : vous rendre à la rubrique « Formations » puis « Inscriptions Educateurs » sur le site internet du District des Yvelines de Football : <https://dyf78.fff.fr/inscriptions-formations/> ou sur le site internet de la Ligue Paris IDF. : <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/>

Le nombre de participants par formation ou certification étant limité, **les inscriptions seront toujours prises en compte par ordre d'arrivée et conditionnées à l'envoi :**

⇒ d'un **chèque du montant de la formation** (se référer à la Grille tarifaire : [cliquez ici pour la consulter](#)) libellé à l'ordre de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football. Un paiement par virement bancaire est également possible; dans ce cas précis, il suffit de faire une demande auprès de l'IRFF formations@paris-idf.fff.fr qui vous transmettra son RIB par courriel.

⇒ d'une **fiche d'inscription** ([cliquez-ici pour la télécharger](#)), à compléter et à signer.

Envoyer le tout à l'adresse suivante : **LPIFF – IR2F - Domaine de Morfondé, 77270 Villeparisis**
(Email : formations@paris-idf.fff.fr).

Le libellé du courrier doit impérativement mentionner :

« Nom de la formation + Lieu de formation + Nom du stagiaire »
(Ex : CFF1 module U9.Montigny.Meurillon)

Concernant la prise en charge des repas sur les formations et certifications, une fiche restauration vous sera envoyée par email, lors de la confirmation de votre inscription. Vous devrez la compléter et la retourner aussitôt au District afin de **notifier la réservation ou non de votre prestation repas.**

Pour tout renseignement complémentaire : Messagerie : administration@dyf78.fff.fr

En effet, il n'est plus obligatoire de souscrire à cette prestation de restauration sur les formations ou certifications.

Toutefois, nous vous conseillons de la conserver pour plusieurs raisons :

- ⇒ *Un pot d'accueil (café, viennoiseries) est offert aux stagiaires pour débiter la formation en pleine forme et apprendre à faire connaissance...*
- ⇒ *La qualité de la prestation proposée (repas équilibré) : Déjeuner dans un restaurant à Montigny le Bretonneux pour les formations organisées au District et Plateaux repas (entrée, plat, dessert avec boisson et pain compris) pour les formations organisées au sein des clubs d'accueil ;*
- ⇒ *La proximité des commerces n'est pas toujours au rendez-vous sur les lieux de formation, ce qui ne permet pas aux stagiaires de se restaurer convenablement pendant le temps limité de pause imparti ;*
- ⇒ *Ce temps de déjeuner entre stagiaires favorise les échanges et la convivialité. Ces moments sont souvent propices à l'enrichissement personnel et précieux pour créer de la cohésion au sein du groupe ;*
- ⇒ *Enfin, pour des questions de règlementation et d'assurance, nous ne pourrions pas accepter dans la salle de repas les stagiaires qui n'auront pas souscrit à la prestation de restauration. Ils devront quitter les lieux quelles que soient les conditions météorologiques.*

Le coût de la prestation est de 20 €uros par journée de formation, à régler auprès du District des Yvelines de Football, soit par retrait automatique sur le compte du club (après accord préalable), soit par chèque libellé à l'ordre du D.Y.F., soit par virement bancaire, sur demande du RIB auprès du District. **Le dispositif et le tarif de la restauration peuvent être amené à évoluer en fonction du lieu de formation ou de certification.**

Attention, les formations et certifications proposées sur le site Internet du district ne sont pas toutes organisées exclusivement sur le territoire des Yvelines. Votre dossier d'inscription ne sera pas prioritairement pris en compte sur les formations dispensées sur les autres districts de la région IDF.

Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter **le correspondant IRFF** :
Tél : 01 85 90 03 71 - Email : formations@paris-idf.fff.fr

le Département Formations Techniques du District reste bien évidemment à votre écoute pour toute information complémentaire
via **Kévin HUE - Tél : 01 80 92 80 29 - Email : administration@dyf78.fff.fr**